



COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE MONTOIS DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 15 novembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en Commune de Paroy, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le Président.

Etaiet Présents :

Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur ANQUETIN Rémy, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur BEAUDET Bernard, Monsieur MARCADET Emmanuel, Monsieur DELORME Luc, Monsieur LAMARQUE Jean-Claude, Monsieur PASCUAL-MARTIN Thierry, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame MOULET Valérie, Madame LETERRIER Carine, Monsieur DEQUIROT Thierry, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Madame CHANTRAIT Françoise, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur BENOIT Francis, Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Madame MICHEL Monique, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur RICHARD Jean-Pierre, Monsieur FORGET Michel, Monsieur MINOST Jean-Marie, Madame SIVANNE Evelyne, Madame ROUVEAU Laurence, Monsieur DERETZ Bernard, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur VERBRUGGE Christophe, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur LAGAN Pierre-Michel, Monsieur DUCHEZEAU Yves, Monsieur SABY Bernard, Monsieur PACHOT Joël, Monsieur FARSSAC Pascal, Madame VO VAN Danielle, Monsieur FORTIN Dominique, Monsieur POULAIN Michel

Suppléant(s) en situation délibérante :

Monsieur MARQUES Flavien, Monsieur LEPATRE Michel, Monsieur JAMBUT Gérard.

Excusés :

Monsieur VALLEE Alain, Monsieur PRAYER Pascal, Monsieur PIONNIER Jean-Jacques.

Absents :

Monsieur SAUNIER Louis, Madame TRIVIER Julie, Monsieur ARLAIS Michel, Monsieur LAMOTHE Frédéric, Monsieur BELESSORT Patrick, Monsieur BIESBROUCK Gilles, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Madame CHARLE Anne-Marie, Madame BENOIT Florence.

Pouvoirs :

Monsieur CHAPLOT Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur BEAUDET Bernard ; Monsieur PIONNIER Jean-Jacques a donné pouvoir à Monsieur MAURY Yannick ; Madame DELATTRE Nadine a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger.

Nombre de délégués en exercice : 58
Présents : 46 Votants : 49 Pouvoirs : 3 Absents : 9 Excusés : 3
Date de convocation : 07 Novembre 2017

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Le Secrétaire de séance est désigné à l'unanimité. Cela fait, la séance est ouverte.

A – APPROBATION DE PROCES VERBAL DE SEANCE

Deux remarques ont été reçues : l'inversion des pages 5 et 6 ; la suggestion de reformuler le début de bilan d'accueil touristique estival comme suit "malgré le recrutement d'un agent d'accueil à plein temps du 1 juin au 15 septembre et sa présence en alternance à Bray sur Seine et à Donnemarie, la fréquentation touristique..... » En l'absence d'autre remarque, le procès-verbal de Séances de Conseil du 27 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.



B – DECISIONS

B – 1) mise à disposition de l'éducateur des APS:

Celle-ci a évolué à raison non plus de deux, mais de trois heures par semaine scolaire au bénéfice l'école élémentaire de Misy-sur-Yonne.

B – 2) Mise en concurrence du marché d'assurance

Ce marché est d'une durée de 3 ans, renouvelable 1 an. Son montant est estimé à 80 K€ et il est composé de cinq lots : Responsabilité Civile, protection juridique, dommage aux biens, autos collaborateurs, flotte automobile.

B – 3) Signature de deux contrats de prêts

Le premier est contracté auprès du Crédit Agricole pour financer le déploiement FTTH. Son montant est de 1 000 000€, son taux est fixe, de 1.15%, sa durée de 15 ans. Le second a été signé avec la Caisse d'épargne pour financer le programme d'investissement 2017. Son montant est de 2 000 000€. Il est à taux fixe de 1.93% et d'une durée de 30 ans.

B – 4) Lancement d'une étude de revitalisation des centres-bourgs

Cette étude vise à diagnostiquer les biens communaux des centres-bourgs, analyser une dizaine d'opérations potentielles proposées par les communes et proposer un ensemble d'actions de revitalisation. Sa durée est d'un an. Son montant estimatif est de 50 K€ HT, financé à 80% par le Contrat de ruralité.

B – 5) Attribution du marché de travaux « Berges de Seine »

Les Corps d'état suivants ont été attribués: « Maçonnerie / Ravalement / Carrelage » à Gebat Construction ; « Charpente bois » à Chemolle; « Couverture zinc / Bardage zinc / Étanchéité » à Caron; « Menuiseries extérieures aluminium » à MPO Fenêtres; « Menuiseries intérieures bois » à ESA; « Cloisons / Doublage / Isolation / Faux plafonds » à ITG; « Serrurerie » à Baslé; « Peinture / Sols souples » à Nagla Peinture; « Électricité » à Chastragnat; « Plomberie » et « Chauffage / Ventilation / Climatisation » à Sani-Therm 60; « Ascenseur » à Koné; « V.R.D » à Gouverne. Soit un montant total de 1 692 862.41€ HT, moindre que celui estimé.

C – DELIBERATIONS

C – 1) schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASaP)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, s'accorde sur l'avis suivant concernant les 4 axes du projet de SDAASaP :

- S'agissant des services publics de proximité: tous les services ne requièrent pas la même proximité. Les Maisons de Services Aux Publics apportent une réponse en termes de rationalisation, en regroupant un ensemble de services en un même lieu. Pour autant, elles ne peuvent couvrir l'intégralité des services de proximité.
- S'agissant de la désertification médicale : le numérique est susceptible d'en atténuer les effets. Un usage important en est attendu en termes, de télémédecine pour pallier à la carence en médecins, mais aussi de téléenseignement, de télétravail afin de limiter les déplacements intempestifs des actifs du territoire, voire d'e-services pour les seniors, notamment. Toutefois, la réussite sur ce territoire rural de la transition numérique, requiert un accompagnement de la part de l'Etat, la Région ou le Département, sous forme de conseil et d'ingénierie.

S'agissant des transports et de la mobilité : conscient de l'enclavement du territoire Bassée Montois, celui-ci ne possédant aucune gare ferroviaire, aucun accès autoroutier et sa traversée est difficile du fait de l'absence d'axes majeurs et, concomitamment à la

mise à grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, il est sollicité le développement d'un aménagement portuaire à Jaulnes. Il est également demandé l'inscription au SDAASaP de l'aménagement d'aires de covoiturage et de rabattement vers les gares ferroviaires.

C – 2) Motion de soutien au Comité d'usagers Gare de Leudon-Maison-Rouge

Dans le cadre de la discussion sur le SDAASaP et plus spécialement de la difficulté d'accès vers les gares ferroviaires, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité d'apporter son soutien à la démarche de ce Comité d'usagers en faveur de la réouverture de ladite gare.

C – 3) Avis sur 4 chantiers de l'Etat

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'émettre l'avis suivant:

- S'agissant de la lutte contre les fractures territoriales : Les pouvoirs publics se doivent de mieux prendre en compte les spécificités des territoires ruraux. Il est préconisé une véritable politique de la ruralité et, à l'instar des Sous-préfets délégués à la politique de la Ville, que soient nommés des Sous-préfets délégués à cette politique de la ruralité.
- S'agissant de l'allègement des normes qui s'imposent aux collectivités territoriales : il paraît devoir être préconisé un recentrage de l'activité parlementaire sur l'évaluation des normes en vigueur, au détriment de la production de nouvelles. Nombre d'entre elles, parce qu'elles ne sont pas ou ne peuvent pas être appliquées, pourraient alors être supprimées.
- S'agissant de la mise en œuvre des projets d'investissements dans un contexte de ressources insuffisantes: le besoin d'ingénierie résulte bien souvent de l'inflation normative. La mise en place d'un guichet unique pour les demandes de financement est à même d'atténuer la faiblesse de l'ingénierie.
- S'agissant des innovations et des expérimentations : conscients de la faiblesse de nos ressources en personnel et de celles des Communes membres, la mutualisation apparaît comme une solution à exploiter. Un accompagnement est attendu de l'Etat pour sa mise en place.

C – 4) Régime indemnitaire de l'institutrice ADS assistante

Pour permettre à la nouvelle titulaire de l'emploi d'institutrice ADS assistante de bénéficier d'un régime indemnitaire, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de porter, dans la délibération instaurant le RIFSEEP de la filière administrative, l'enveloppe globale des adjoints administratifs, de 21600€ à 32400€.

C – 5) Modification budgétaire

Pour récupérer le FCTVA sur les études et les avis de publicité relatifs aux différents projets d'investissement, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de procéder à l'écriture d'ordre requise et de transférer les dépenses du Chapitre 20 vers le Chapitre 041.

C – 6) Vœu de renforcement de la ligne 13 à destination de Chessy

Sur la demande des usagers et parce qu'elle participe au désenclavement du territoire Bassée Montois, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'émettre le Vœu d'un renforcement du service de la ligne 13 « BRAY / CHESSY via NANGIS » par un meilleur cadencement et un arrêt supplémentaire à Montigny-Lencoup.

C – 7) Choix de mise en accessibilité des arrêts autocars

Le coût pourra être financé à 70% par Ile-De-France Mobilités. Les trois options suivantes font suite aux conditions imposées: Matérialisation et mise en accessibilité de l'intégralité des arrêts ; Matérialisation de l'intégralité des arrêts et mise en accessibilité des arrêts d'une seule ligne (à cet égard, la ligne 13 « Bray-Nangis-

Chessy » et la ligne 7 « Provins-Montereau » apparaissent particulièrement structurantes pour le territoire ; Matérialisation de l'intégralité des arrêts et aucune mise en accessibilité d'arrêt. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de s'en remettre à l'avis majoritaire des Maires et de les solliciter par courriel pour cela.

C – 8) Remplacement du praticable de gymnastique

Il s'impose pour des raisons de vétusté et de sécurité et représente une dépense de l'ordre de 30 000 Euros. Considérant qu'il est très utilisé par le Club Sportif Braytois (CSB), les scolaires et les pompiers, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide, de remplacer ce praticable et de solliciter des subventions auprès des différents partenaires.

C – 9) Mise en place d'un office de tourisme Bassée-Montois

Motivé par la volonté d'ajuster les moyens humains et financier aux chiffres de la fréquentation, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide donc de mettre en place un unique office de tourisme Bassée-Montois et, dans l'attente de la construction d'un bâtiment dédié, de l'implanter au sein de la Maison des Services Au Public de Bray-sur-Seine.

C – 10) Engagement d'une modification simplifiée du PLU de Jaulnes

A la demande du futur acquéreur d'une partie des terrains de la ZAE du Parc de Choyau, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'engager cette modification simplifiée pour permettre d'adapter les conditions du stationnement des véhicules.

D – QUESTIONS DIVERSES :

D – 1) atelier des territoires

Compte tenu des financements en jeu, un effort de tous est demandé pour la venue de Madame la Sous-préfète, le 16 janvier à 15h00, en salle polyvalente de Vimpelles, à l'occasion de la remise officielle de la feuille de route.

D – 2) Très Haut Débit

Dans l'attente de la fibre optique, dossier s'avérant particulièrement compliqué, plusieurs alternatives se présentent : le réseau hertzien, assujéti aux autorisations de l'ANSSI ; le Wimax qui permettra un débit, tout d'abord de 10 Mégabits, puis de 30 Mégabits.

D – 3) dossier sécurité-incendie

Certes, le SDIS continuera, les années impaires, à assurer un contrôle, mais il sera allégé (simplement visuel). Le contrôle de débit des bornes sera, lui, obligatoire dans les années paires et incombera aux Communes ou à leur groupement de commande.

D – 4) PLUI

Son élaboration bénéficie d'une Dotation Globale de décentralisation (DGD) de 259 470.99€, soit la quasi-intégralité de son coût.

D – 5) Développement économique

Il est annoncé une présentation du diagnostic économique du territoire, en janvier, par les organismes consulaires.

D – 6) Prochaine séance de Conseil communautaire

Elle se tiendra le 19 décembre, à 18h30, à Vimpelles.

D – 7) Collecte des déchets

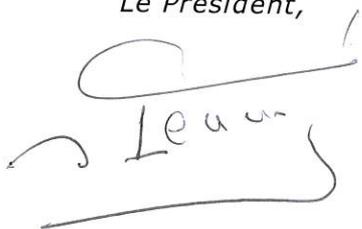
La voie d'accès à la déchetterie de Donnemarie-Dontilly ne sera pas refaite. Les trous seront simplement bouchés. En outre, même si elles paraissent insuffisantes aux usagers, les plages d'ouvertures résultent d'un choix du Conseil syndical auquel les représentants de la Commune ont participé.

D - 8) projet « habiter autrement »

Ce projet de logement social pour les séniors a été intégré au contrat de ruralité et il sera à l'œuvre dans les trois Communes de Donnemarie-Dontilly, Gouaix et Fontaine-Fourches.

En l'absence d'autres questions, la séance est close à 20h30.

Le Président,

Handwritten signature of the President, appearing to read "Leu" with a flourish.

Le secrétaire

Handwritten signature of the Secretary, appearing to be a stylized "JN" with a flourish.

